

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION CA12 210309

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÉSOLUTION CA12 210309 INTITULÉ « ADOPTER EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI), UNE RÉSOLUTION AFIN DE PERMETTRE L'OCCUPATION PAR LA LÉGION ROYALE CANADIENNE, DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 5969 À 5971, RUE DE VERDUN :

1. D'autoriser l'occupation du bâtiment situé au 5969 à 5971, rue de Verdun par la Légion Royale Canadienne;
2. DE permettre de déroger à la grille des usages et normes C01-41, afin de permettre l'usage c7 « club social privé avec permis de club émis par la RACJ » pour la Légion Royale Canadienne Filiale 4 Verdun, au 5969 à 5971, rue de Verdun;
3. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1, à la condition suivante :
 - que les vitrines du rez-de-chaussée soient opacifiées à l'aide d'une membrane apposée à même la vitrine. »

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement, suite à l'adoption, par résolution, à sa séance du 3 juillet 2012, dudit projet de résolution intitulé « Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de permettre l'occupation par la Légion Royale Canadienne, de l'immeuble situé au 5969 à 5971, rue de Verdun » tiendra une assemblée publique de consultation le **lundi 10 septembre 2012** à compter de 18 h, dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE la modification a pour but:

D'autoriser l'occupation de l'immeuble situé au 5969 à 5971, rue de Verdun par la Légion Royale Canadienne.

QUE ce projet de règlement concerne la zone identifiée au plan ci-joint;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de résolution est disponible pour consultation au bureau 102 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal située au 4555, rue de Verdun, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec
ce 23 août 2012

Louise Hébert
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement

PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE
RÉSOLUTION CA12 210309
AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

